



LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSIONS LOCATIVES



Date (s) : 30 septembre 2022	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 1 jour (7 heures)	Tarif adhérents : 310 €
------------------------------	--------------------	---------------------------	-------------------------

Objectifs pédagogiques

Cette formation donnera des éléments de base pour accompagner et orienter une personne connaissant des difficultés à se maintenir dans son logement. Les démarches avant une audience sont essentielles mais aussi pendant et après celle-ci.

Il faut donc connaître ses droits, se les faire appliquer et saisir les professionnels compétents.

- ◆ Acquérir une vision d'ensemble de la procédure d'expulsion locative
- ◆ Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches
- ◆ Connaître les recours possibles en cas de litige

Programme

Introduction et références juridiques

Avant audience

- ◆ Congé donné par le bailleur
 - Le type de bail
 - Le motif du congé
- ◆ Sans droit ni titre
- ◆ La dette locative
 - La prévention d'un impayé
 - La constitution de l'impayé
 - Le commandement de payer

Assignation devant le juge du tribunal d'instance

- ◆ Préparer l'audience
- ◆ L'audience
- ◆ Le délibéré

Après audience

- ◆ La procédure
 - Le jugement rendu
 - Les voies de recours
 - Le commandement de quitter les lieux
 - La saisine du Juge de l'Exécution (JEX)
 - L'huissier
 - La convocation au Commissariat de Police
 - L'enquête à la Préfecture
- ◆ Expulsion interdite
- ◆ Les problèmes de la procédure

Public : Tout bénévole ou professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation :

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Marie-Agnès LAURENT : Avocate, formatrice en droit du logement, intervenante de Droits d'urgence qui est en partenariat avec l'URIOPSS IDF



Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas. Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.